

Licenciement ou lettre de demission.

Par Sunshine75, le 13/11/2008 à 21:52

Bonjour,

Voilà, Je suis en CDI depuis 3 ans dans un magasin de sport, et je souhaiterais vivement partir. J'ai demandé a mon responsable comment cela se passait, et il m'a repondu que soit il me licenciait pour faute, sois je devais faire une lettre de demission, et qu'il n'y avait aucune negociation possible.

Comment puis je faire pour pouvoir avoir mes indemnités soldes de tout compte ect ...et toucher le chomage (si je n'ai pas trouvé un nouveau job entre temps) ?

Merci d'avance.

Par Marion2, le 13/11/2008 à 22:40

Bonjour,

Votre intérêt est de ne pas donner votre démission, ce qui vous empêcherait de percevoir les indemnités ASSEDIC

Si entre temps, vous avez trouvé un autre emploi, alors là, oui, vous pouvez démissionner, par lettre recommandée AR, en respectant votre préavis.

Quant au licenciement pour faute, soyez très vigilant.

CDT

Par Sunshine75, le 13/11/2008 à 23:10

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse. Je reviendrais vers vous pour d'autres informations supplémentaires.

Merci encore et bonne soirée. ^^

Par Marion2, le 13/11/2008 à 23:13

Bon courage à vous